

VOUS RÉALISEZ DES TRAVAUX, VOUS DÉPOSEZ :

- Permis de construire (PC)
- Demande Préalable (DP)
- Permis d'Aménager (PA)

La Taxe d'Aménagement (T.A.), c'est quoi ?

**VOUS DEVEZ DÉCLARER
ET RÉGLER LA TAXE
D'AMÉNAGEMENT**

**LE DÉLAI POUR DÉCLARER ET
RÉGLER la T.A. est de**

Soit
90 JOURS après
L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX,
au sens fiscal*

Soit
7 MOIS après
**LA DÉLIVRANCE DE VOTRE
AUTORISATION**

CE DÉLAI DÉPEND DE

La date
du **DÉPÔT**
de votre
autorisation

La date de
DÉLIVRANCE
de votre
autorisation de
travaux

La **SURFACE DE
PLANCHER** de
votre projet

VÉRIFIEZ VOS OBLIGATIONS sur service-public.gouv.fr

- ➔ Calculez votre [Surface de plancher](#)
- ➔ Vérifiez votre délai de déclaration et de paiement de la [Taxe d'aménagement](#)
- ➔ [Article 1383 du CGI](#)
- ➔ Contactez la [DGFIP de Moissac](#)

Les modalités de déclaration et de paiement de la taxe peuvent évoluer

SI J'OUBLIE DE DÉCLARER ET RÉGLER LA T.A. que se passe-t-il ?

- ➔ *Relance de l'administration fiscale.*
- ➔ *Régulation rétroactive, en l'absence de réponse.*
- ➔ *Perte, totale ou partielle, des exonérations (art. 1383 du CGI).*
- ➔ *Équipements et services publics gratuits mis en péril*

La taxe d'aménagement sert à financer

Les **équipements
publics**
(écoles,
mairies ...)

Les actions
pour la
**protection de
l'environnement**
(TA ENS).

Le **CAUE 82**
Un service public **gratuit,**
neutre et indépendant
(permanence conseil sur
rendez-vous)

Le CAUE : des conseils pour construire, et aménager votre logement

Une architecte-conseillère vous guide dans votre projet, qu'il soit au stade de l'acquisition du terrain ou de sa concrétisation avant l'élaboration de la Demande Préalable (DP) ou du dépôt du Permis de Construire (PC).

Cette consultation vous permet d'évaluer la **faisabilité du projet** (confort d'usage, surfaces, volumétries, exigences budgétaires), le **contexte** (aspects environnementaux, exposition, vues...), le **cadre réglementaire**, la **technique** (choix appropriés, réduction des coûts énergétiques) et d'aborder les **démarches administratives**.

Sur rendez-vous au **05 63 03 80 88**

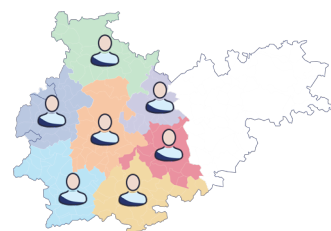


L'Espace Conseil France Rénov' du CAUE 82 : avant tous travaux de rénovation énergétique, ou adaptation de votre habitat



Des conseils neutres, gratuits et indépendants

4 conseillers accueillent vos
habitants dans **19 lieux de
permanences** hors
Pays Midi-Quercy



Nos conseillers-habitat vous orientent et vous informent sur la faisabilité et la qualité de votre projet en matière de :

➔ Rénovation énergétique

Isolation, modes de chauffage, production d'eau chaude sanitaire...

➔ Adaptation du logement

Personnes porteuses d'un handicap ou soucieuses de le faire évoluer...

➔ Lutte contre l'habitat indigne

➔ Rénovation d'une copropriété

05 67 92 82 82

francerenov.caue@tarnetgaronne.fr

J'AI UN PROJET DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION,

Qui peut m'aider dans
mes démarches ?



Pour un conseil personnalisé, neutre et gratuit, prenez rendez-vous au CAUE 82 et son Espace Conseil France Rénov'



Vous avez un projet de construction, de rénovation, ou d'aménagement, ce guide, réalisé par le [Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Tarn-et-Garonne](#) (CAUE 82) vous accompagne, pas à pas, dans vos démarches.

Avant de me lancer, JE VÉRIFIE



- ☐ **La valeur du terrain ou du bâtiment :**
 - Sur <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>
 - Auprès d'un.e expert.e immobilier, d'un.e [notaire](#)
- ☐ **Les risques naturels et technologiques liés à ma parcelle :** sur [Géorisque.gouv.fr](#)
- ☐ **L'extrait et le relevé cadastral :**
 - Sur [cadastre.gouv.fr](#)
 - Auprès du [Service urbanisme](#) de la Communauté de Communes ou de la mairie
 - Sur le site des [impôts fonciers](#)
- ☐ **Les réglementations et prescriptions architecturales et paysagères** (règlement d'urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels, Périmètres de protection, etc.) :
 - Sur [Géoportail de l'urbanisme](#)
 - Auprès du [Service urbanisme](#) de la Communauté de Communes ou de la mairie
 - Auprès de l'[Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine](#) du Tarn-et-Garonne (UDAP 82)
- ☐ **Les servitudes de droit liées à ma parcelle** (droit de passage d'utilité publique ou d'intérêt privé) : auprès de l'[Agence Départementale d'Information sur le Logement](#) du Tarn-et-Garonne (ADIL 82)
- ☐ **Si je dois demander une autorisation avant de réaliser les travaux** (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager) : sur [service-public.fr](#) «autorisations d'urbanisme»
- ☐ **Si je dois recourir à un architecte** : sur [service-public.fr](#) «recourir à un architecte»
- ☐ **Si je peux bénéficier d'aides financières à la rénovation**
 - Je consulte l'[Espace Conseil France Rénov' du CAUE du Tarn-et-Garonne](#) (ECFR CAUE 82)
 - Je consulte l'[Espace Conseil France Rénov' du Pays Midi-Quercy](#) (ECFR du Pays Midi-Quercy)



POUR ALLER PLUS LOIN, JE CONSULTE

- La [Notice générale](#) des CAUE d'Occitanie
- Le dossier thématique [«Réfléchir à son habitat»](#) des CAUE d'Occitanie
- Le guide [«Quelle autorisation pour mon projet»](#) des CAUE d'Occitanie

... je liste MES BESOINS et j'estime le COÛT GLOBAL de mon projet



- ☐ **Réaliser le bornage et le relevé topographique d'une parcelle :** je consulte un [géomètre expert](#)
- ☐ **Réaliser un constat des avoisinants lorsque mes travaux jouxtent des propriétés voisines** (bâtiments, clôtures, réseaux, terrains, etc.) : je consulte un.e [commissaire de justice](#)
- ☐ **Réaliser une étude de sol :** je consulte un [bureau d'étude géotechnique](#)
- ☐ **Réaliser un état des lieux, des plans, définir les travaux, consulter les entreprises, suivre les travaux :**
 - Je consulte un [architecte](#)
 - Je consulte la [liste des architectes du Tarn-et-Garonne](#) sur le site internet du CAUE 82, un maître d'œuvre, une entreprise générale, un constructeur
- ☐ **Réaliser une étude thermique et établir une attestation :**
 - Je consulte un bureau d'étude thermique
 - Je construis : je consulte la [Réglementation Environnementale \(RE\)](#)
 - Je rénove : je consulte la [Réglementation Thermique \(RT\)](#)
 - J'établis une [Attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE ou RT](#)
- ☐ **Déposer une demande d'autorisation** (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager) :
 - Sur [service-public.fr](#) [«autorisations d'urbanisme»](#)
 - Je consulte les [guides pratiques des CAUE d'Occitanie](#)
- ☐ **Aménager ma parcelle :**
 - Je viabilise mon terrain et je raccorde les réseaux (voirie, adduction d'eau potable, électricité, gaz, Télécom, [assainissement](#) collectif et non collectif, pluvial)
 - Je consulte un [paysagiste-concepteur](#)
 - Je consulte le dossier thématique [«Aménager votre jardin»](#)
- ☐ **Assurer mon chantier :**
 - Je contracte une [assurance Dommages-Ouvrage](#) obligatoire
 - Je demande et je vérifie les [assurances Décennale et responsabilité civile](#) des entreprises

MES NOTES



... avant de COMMENCER les travaux



- ☐ **J'affiche sur mon terrain ou sur la façade du bâtiment l'arrêté d'autorisation de travaux**
- ☐ **Je dépose en Mairie une déclaration d'ouverture de chantier** (DOC)

Sans oublier ... de RÉGLER les taxes



- ☐ **La Taxe d'Archéologie Préventive** (TAP)
- ☐ **La Participation au financement de l'Assainissement Collectif** (PAC)
- ☐ **La Taxe d'Aménagement** (TA)
- ☐ **Les autres taxes :** se renseigner auprès de la Mairie (VSD, etc.)

POUR M'AIDER, JE PEUX

- ☐ **Bénéficier de conseils neutres et gratuits**
 - D'un [architecte ou paysagiste du CAUE 82](#)
 - D'un conseiller habitat de l'[Espace Conseil France Rénov' du CAUE 82](#)
 - D'un conseiller habitat de l'[Espace Conseil France Rénov' du PETR du Pays Midi-Quercy](#)
- ☐ **Missionner un.e architecte**
 - Avant de vous lancer, l'architecte vous accompagne lors d'une visite-conseil, un diagnostic préalable, une estimation du coût prévisionnel du projet, etc.
 - Consultez la [contrathèque](#) du site de l'[Ordre des Architectes](#)
- ☐ **Obtenir des renseignements financiers et juridiques**
 - Consultez l'[ADIL 82](#) au 05 32 74 15 63
 - Contactez le [Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne](#)
 - Consultez l'[Ordre des Avocats](#) du Tarn-et-Garonne
 - Consultez un [expert judiciaire](#)

